



Information sur les risques majeurs

COMMUNE DE MONTMARTIN SUR MER

dicrim

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

10 MARS 2010

PREFACE DU MAIRE

Tout citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures pour s'en protéger (Loi du 2 Juillet 1987)

Mon devoir est de vous aider à identifier ces risques, à vous en prémunir, c'est une action préventive nécessaire à la sauvegarde de vos vies et de vos biens.

La commune est particulièrement exposée au risque mouvement de terrain dû aux chutes de blocs

Le présent dossier mis à votre disposition, est un document d'information sur les risques majeurs que peut rencontrer notre commune.

Il comporte plusieurs éléments d'information générale, sur l'historique des événements du passé, les mesures de prévention, de police et de sauvegarde.

Vous y retrouverez la conduite à tenir face à un tel événement que je vous demande de suivre afin de préserver vos vies et vos biens.

Le Maire, Olivier BECK

Commune de MONTMARTIN SUR MER

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

RISQUE MAJEUR

Evènement potentiellement dangereux, **ALEA**, ne devient **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques, ou environnementaux sont présents.

Le **risque majeur**, plus communément appelé **catastrophe** à **deux caractéristiques essentielles** :

- 1- **sa gravité**, lourde à supporter par les populations, voire les Etats (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement)
- 2 - **sa fréquence**, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Et pourtant, pour le risque naturel notamment, on sait que **l'avenir est écrit par le passé**.

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

DEFINITION

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

MECANISME

Les différents types de mouvement de terrain

On différentie :

- Les mouvements lents et continus
 - Les tassements et les affaissements de sols.
 - Le retrait-gonflement des argiles.
 - Les glissements de terrain le long d'une pente.
- Les mouvements rapides et discontinus
 - Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains).
 - **Les écroulements et les chutes de blocs.**
 - Les coulées boueuses et torrentielles .
- L'érosion littorale

C.1 - LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE :

Le risque mouvement de terrain provient du risque chutes de blocs

- Anciennes carrières à ciel ouvert situées rue du Rey : Tennis, camping.
- Anciennes carrières à ciel ouvert situées rue du Rocher, Chemin de la Sablonnière et des Rouges terres : Site d'escalade

C.2/1 - L'HISTORIQUE DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

Aucun historique n'existe à ce jour

C.2/2 - L'HISTORIQUE DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE TERRAIN EROSION DU LITTORAL

Les études du GRESARC permettent de suivre l'évolution du trait de côte depuis 1994 en différents points de la commune

Station SW65 de la commune de Montmartin-sur-Mer
ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

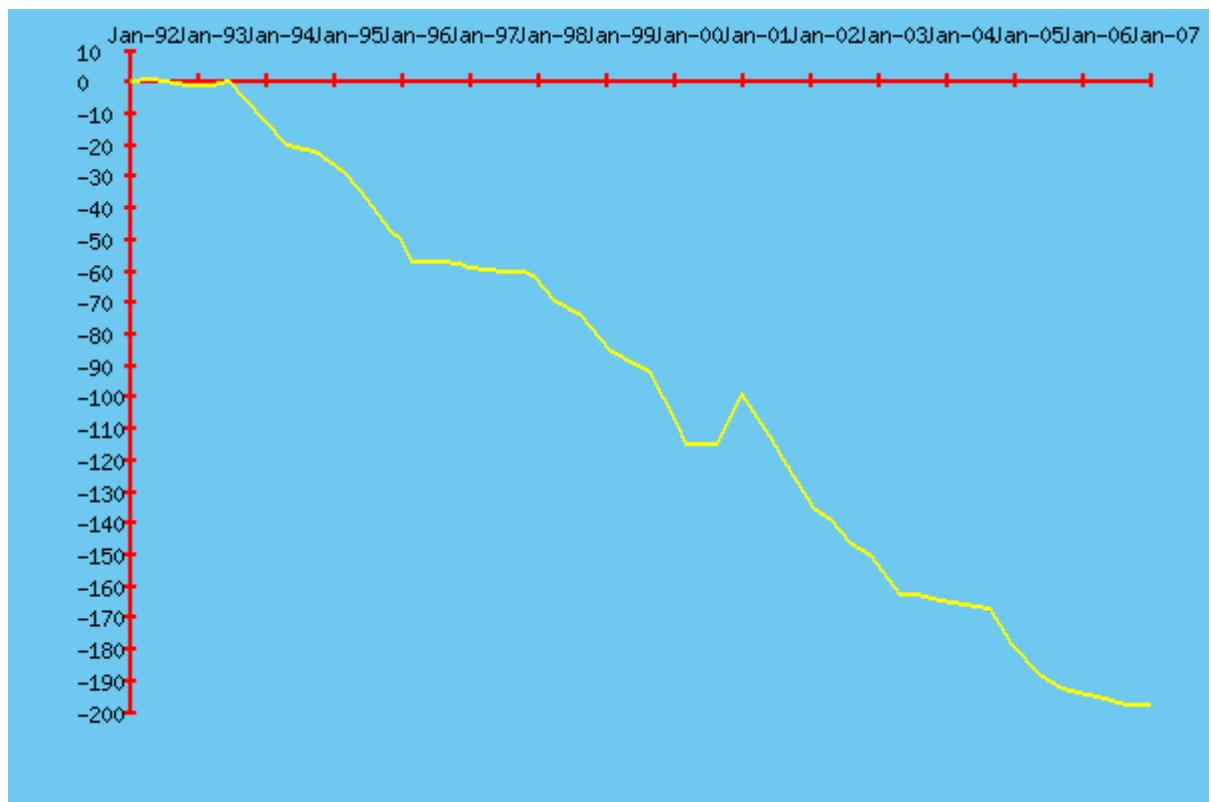
Photo du **15/12/1994**



Photo du **08/09/2006**



Située au Nord de la digue submersible guidant le chenal de sortie de la Sienne.



Evolution de l'extrémité est du chenal de la Sienne entre janvier 1992 et septembre 2006

Relative stabilité du trait de côte en début de suivi, jusqu'en juin 1993. Présence de végétation en avant de la microfalaise d'érosion, correspondant à un rééquilibrage du profil dunaire en l'absence de phase d'érosion active. Entre juin 1993 et février 1996, recul intense du trait de côte, de l'ordre de -57 m lié à la divagation du chenal de la Sienne. L'intensité du recul de la bordure est du chenal s'est atténuée entre février 1996 et novembre 1997 (-5 m). Accélération du recul en 1998 et 1999, avec une régression de l'ordre de -53 m, puis stabilisation entre janvier et juin 2000 et nouveau recul entre octobre 2000 et septembre 2006 (-98,9 m), avec une intensité moindre depuis 2005. Le recul global de la rive orientale du chenal depuis janvier 1992 est de - 197,8 m.

Commentaires

L'érosion est particulièrement importante et inquiétante dans ce secteur en raison de la divagation du chenal de la Sienne. Une poursuite du recul peut laisser craindre un contournement de l'enracinement de la digue basse, sa déstabilisation, et une reprise de l'érosion plus au Sud.

Station SW66 de la commune de Montmartin-sur-Mer
ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

Evolution du profil de plage

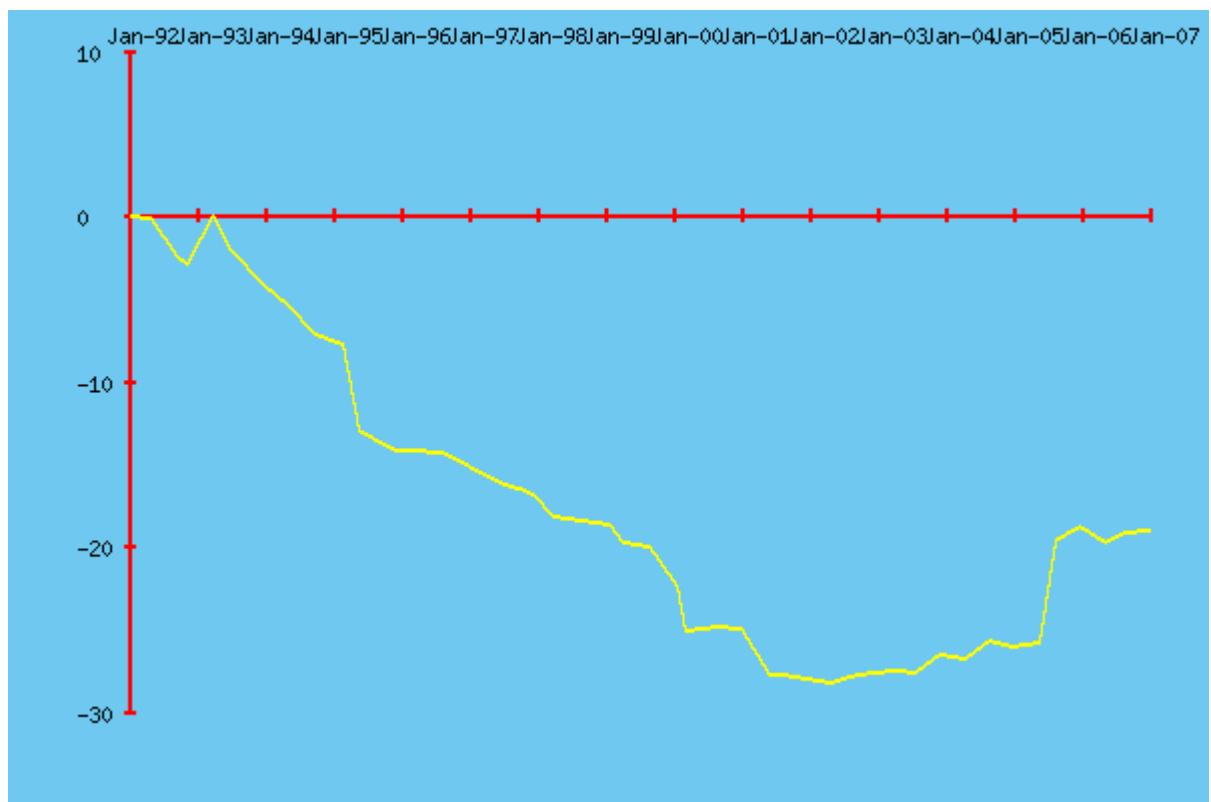
Photo du **15/12/1994**



Photo du **08/09/2006**



Située au Sud de la digue submersible, en bordure du chenal de la Sienne, à environ 250 m au Nord de l'accès à la plage.



Evolution du trait de côte entre janvier 1992 et septembre 2006

Stabilité de la microfalaise d'érosion en début de suivi, entre janvier et avril 1992. Puis recul important entre avril 1992 et mars 2001 (-27,7 m). La corniche dunaire s'est stabilisée entre mars 2001 et février 2002 puis une avancée liée à un développement de la végétation a été mesurée entre mai 2002 et septembre 2005 (+9,1 m). En 2006, la tendance est à la stabilisation. Le bilan reste négatif, avec un recul du trait de côte de -19,1 m depuis le début des suivis.

Commentaires

L'évolution de ce secteur est à surveiller, notamment en raison des risques de submersion de la zone urbanisée au Nord d'Hauteville-sur-Mer en cas de formation d'une brèche entre les stations SW66 et SW67.

Station SW66 de la commune de Montmartin-sur-Mer
EVOLUTION DU PROFIL DE PLAGE

Evolution du trait de côte

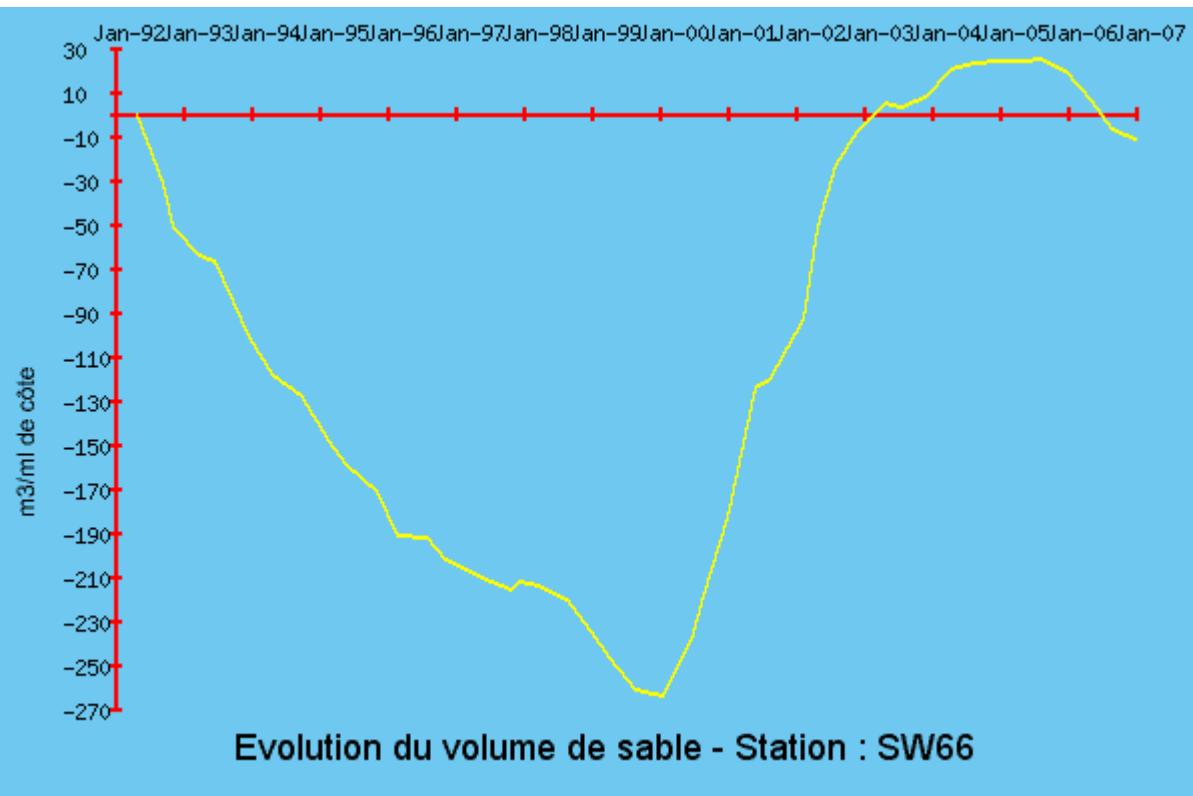
Photo du **15/12/1994**



Photo du **08/09/2006**



Située à environ 250 m au Nord de l'accès à la plage en provenance de la D73, entre la digue submersible canalisant le débouché de la Sienne et l'épi positionné au Sud.



Evolution du profil de plage entre septembre 2005 et septembre 2006

- haute plage :

Exhaussement de la partie supérieure de la haute plage de l'ordre de +10 à +30 cm. La partie inférieure s'est abaissée d'une valeur équivalente.

- moyenne et basse plages :

Un abaissement de profil compris entre -10 et -90 cm a été mesuré sur la moyenne plage. Le profil de basse plage est plus stable.

- évolution du volume de la plage (m³/ml de côte) :

Erosion de -31 m³/ml entre septembre 2005 et septembre 2006.

Evolution du profil de plage entre avril 1992 et septembre 2006

- haute plage :

Important recul de la corniche dunaire entre 1992 et 2006, de l'ordre de -30 m. En pied de dune, les fluctuations du profil de haute plage atteignent 2,4 m. Elles sont supérieures à 1,5 m sur l'ensemble de la haute plage. Le profil de septembre 2006 est relativement bas en pied de l'actuelle dune (abaissement atteignant -1,3 m par rapport à la plage de 1992, -5,1 m à l'aplomb de la dune érodée). La partie inférieure de la haute plage s'est également abaissée mais dans une moindre mesure (-30 cm à la jonction avec la moyenne plage).

- moyenne et basse plages :

Les fluctuations de profil sont comprises entre 1,5 et 2,1 m sur la moyenne plage et se réduisent vers la basse plage (entre 70 cm et 1,3 m). Sur cette section, le profil de septembre 2006 est élevé, proche de l'enveloppe supérieure des fluctuations de profils. Le profil de moyenne et de basse plage s'est exhaussé par rapport à la situation d'avril 92, de l'ordre de +20 à +50 cm globalement. En partie basse de la moyenne plage, le comblement d'un chenal large de 60 m, existant en avril 1992, s'est traduit par un exhaussement de +1,8 m en moyenne.

- évolution du volume de la plage (m³/ml de côte) :

Erosion régulière et soutenue entre avril 1992 et novembre 1999, avec un déficit de l'ordre de -264 m³/ml. Phase d'accrétion entre novembre 1999 et mai 2005, s'atténuant à partir de 2003. Le gain de +290 m³/ml au cours de cette période d'engraissement est lié à l'exhaussement des parties médiane et basse de la plage. A partir de mai 2005 l'érosion reprend avec -37 m³/ml jusqu'en septembre 2006. Le bilan sur la période 1992-2006 est devenu légèrement négatif avec -12 m³/ml.

Commentaires

Le recul de la corniche dunaire a été très rapide entre 1992 et 2001 (-27 m en 9 années). Depuis, un cordon dunaire est en cours de reconstitution en arrière de l'actuel trait de côte, réduisant progressivement les risques de rupture en cas de reprise de l'érosion. Sa largeur est actuellement d'une vingtaine de mètres. Son altitude est encore inférieure de 2 m à celle de la corniche dunaire de 1992.

Station SW66 de la commune de Montmartin-sur-Mer EVOLUTION DU PROFIL DE PLAGE

Evolution du trait de côte

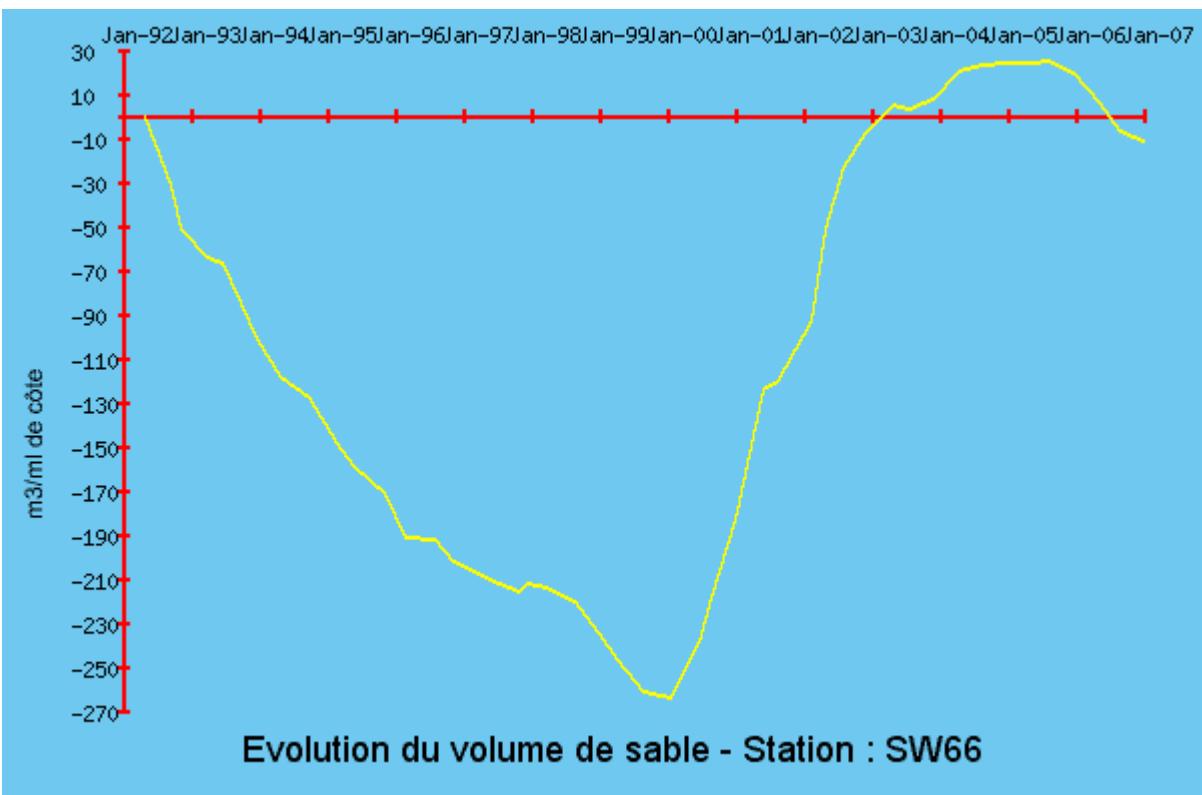
Photo du **15/12/1994**



Photo du **08/09/2006**



Située à environ 250 m au Nord de l'accès à la plage en provenance de la D73, entre la digue submersible canalisant le débouché de la Sienne et l'épi positionné au Sud.



Evolution du profil de plage entre septembre 2005 et septembre 2006

- haute plage :

Exhaussement de la partie supérieure de la haute plage de l'ordre de +10 à +30 cm. La partie inférieure s'est abaissée d'une valeur équivalente.

- moyenne et basse plages :

Un abaissement de profil compris entre -10 et -90 cm a été mesuré sur la moyenne plage. Le profil de basse plage est plus stable.

- évolution du volume de la plage (m³/ml de côte) :

Erosion de -31 m³/ml entre septembre 2005 et septembre 2006.

Evolution du profil de plage entre avril 1992 et septembre 2006

- haute plage :

Important recul de la corniche dunale entre 1992 et 2006, de l'ordre de -30 m. En pied de dune, les fluctuations du profil de haute plage atteignent 2,4 m. Elles sont supérieures à 1,5 m sur l'ensemble de la haute plage. Le profil de septembre 2006 est relativement bas en pied de l'actuelle dune (abaissement atteignant -1,3 m par rapport à la plage de 1992, -5,1 m à l'aplomb de la dune érodée). La partie inférieure de la haute plage s'est également abaissée mais dans une moindre mesure (-30 cm à la jonction avec la moyenne plage).

- moyenne et basse plages :

Les fluctuations de profil sont comprises entre 1,5 et 2,1 m sur la moyenne plage et se réduisent vers la basse plage (entre 70 cm et 1,3 m). Sur cette section, le profil de septembre 2006 est élevé, proche de l'enveloppe supérieure des fluctuations de profils. Le profil de moyenne et de basse plage s'est exhaussé par rapport à la situation d'avril 92, de l'ordre de +20 à +50 cm globalement. En partie basse de la moyenne plage, le comblement d'un chenal large de 60 m, existant en avril 1992, s'est traduit par un exhaussement de +1,8 m en moyenne.

- évolution du volume de la plage (m³/ml de côte) :

Erosion régulière et soutenue entre avril 1992 et novembre 1999, avec un déficit de l'ordre de -264 m³/ml. Phase d'accrétion entre novembre 1999 et mai 2005, s'atténuant à partir de 2003. Le gain de +290 m³/ml au cours de cette période d'engraissement est lié à l'exhaussement des parties médiane et basse de la plage. A partir de mai 2005 l'érosion reprend avec -37 m³/ml jusqu'en septembre 2006. Le bilan sur la période 1992-2006 est devenu légèrement négatif avec -12 m³/ml.

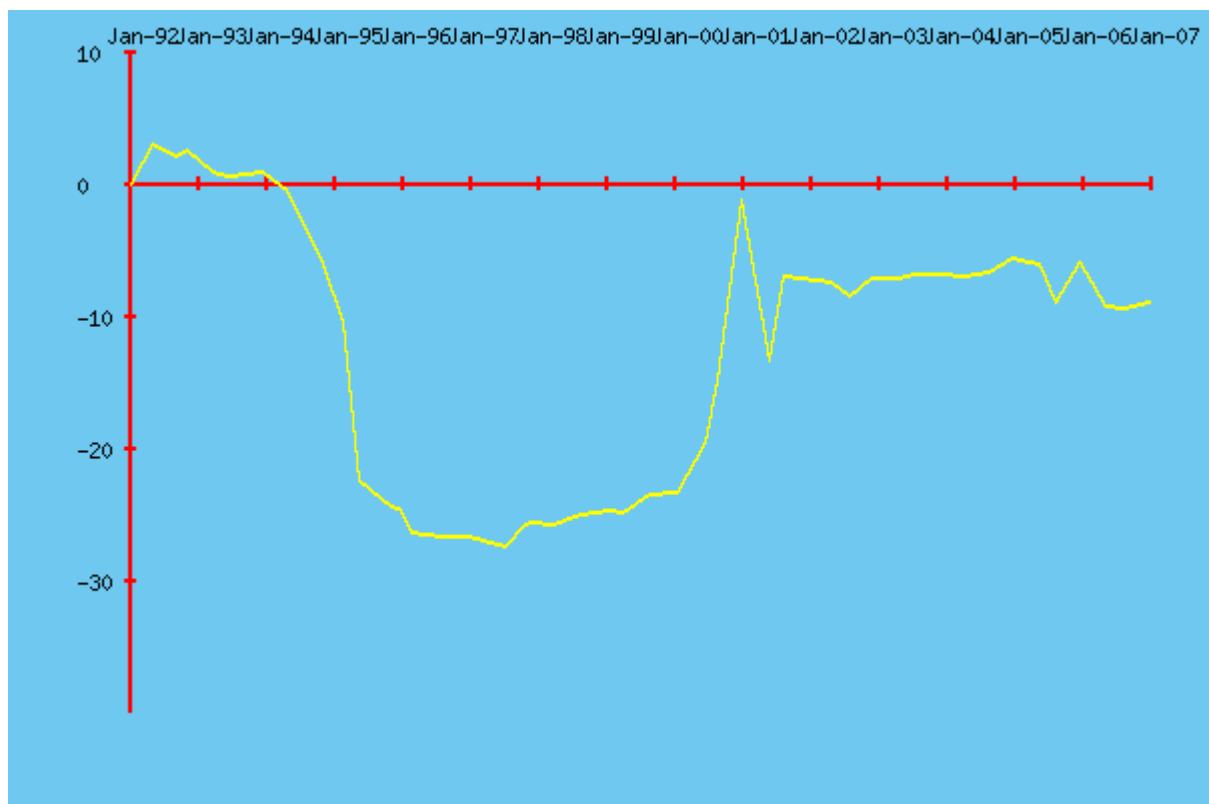
Commentaires

Le recul de la corniche dunale a été très rapide entre 1992 et 2001 (-27 m en 9 années). Depuis, un cordon dunale est en cours de reconstitution en arrière de l'actuel trait de côte, réduisant progressivement les risques de rupture en cas de reprise de l'érosion. Sa largeur est actuellement d'une vingtaine de mètres. Son altitude est encore inférieure de 2 m à celle de la corniche dunale de 1992.

Station SW67 de la commune de Montmartin-sur-Mer
ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

Photo du **15/12/1994**Photo du **08/09/2006**

Située directement au Nord de la protection longitudinale en enrochements de la commune de Montmartin-sur-Mer. Le profil est placé au droit d'un cordon dunaire entre deux ouvrages transversaux.



Evolution du trait de côte entre janvier 1992 et septembre 2006

Recul modéré de la microfalaise d'érosion en début de suivi, jusqu'en avril 1994, avec

présence de végétation en pied de dune. Accélération de l'érosion entre avril 1994 et avril 1995, avec un recul du trait de côte de l'ordre de -21,9 m. Dès février 1996, stabilisation du trait de côte avec, à partir de juin 1997, développement de végétation en pied de dune. La limite de végétation a progressé de +22,1 m entre novembre 1999 et octobre 2000 puis a reculé de -6 m jusqu'en décembre 2001 et s'est stabilisée en 2002. Elle a légèrement avancé en 2003 et 2004 (+2 m) et s'est stabilisée en 2005 avant l'apparition d'une microfalaise d'érosion en 2006, traduisant un recul de -3,1 m entre septembre 2005 et septembre 2006. Le bilan depuis le début des suivis est négatif, avec un recul du trait de côte de -9,1 m.

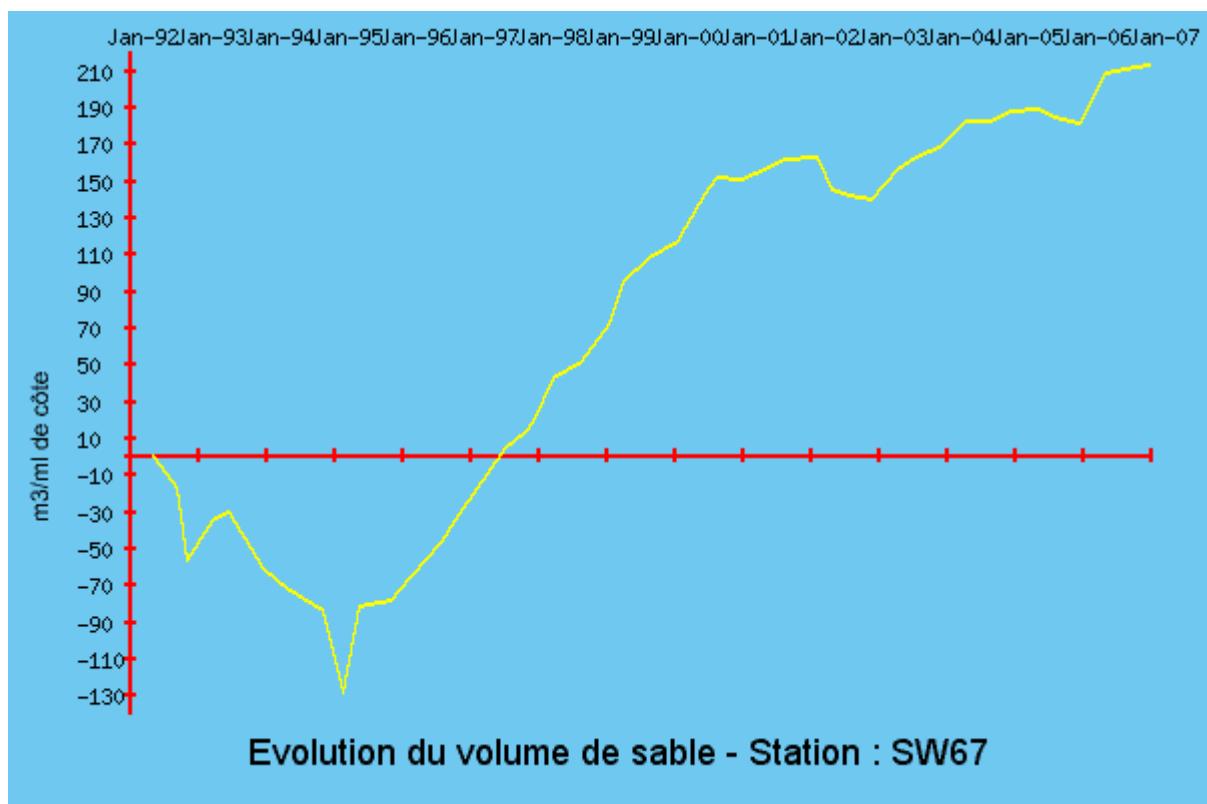
Commentaires

L'efficacité du dispositif de protection était constatée depuis 1996. Une accrétion de la dune a été observée jusqu'en 2006. Grâce à ce dispositif, les risques d'érosion et de submersion locales sur le secteur de Montmartin - Hauteville se sont atténués. L'évolution de l'ensemble du secteur doit cependant faire l'objet d'une attention particulière, en raison du risque de contournement de la digue basse par la Sienne.

Station SW67 de la commune de Montmartin-sur-Mer
EVOLUTION DU PROFIL DE PLAGE

Photo du **15/12/1994**Photo du **08/09/2006**

Située directement au Nord de la protection longitudinale en enrochements de la commune de Montmartin-sur-Mer. Le profil est placé au droit d'un cordon dunaire à proximité d'un ouvrage transversal.



Evolution du profil de plage entre septembre 2005 et septembre 2006

- haute plage :

Exhaussement en pied de dune, de l'ordre de +30 cm, s'atténuant en avant. La partie inférieure de la haute plage s'est exhaussée de +10 à +50 cm au cours de la période considérée.

- moyenne et basse plages :

Formation de barres sableuses sur la moyenne plage, se traduisant par une succession d'exhaussements et d'abaissements d'une amplitude de 10 cm. La basse plage s'est exhaussée de +10 à +50 cm.

- évolution du volume de la plage (m³/ml de côte) :

Gain de +32 m³/ml entre septembre 2005 et septembre 2006.

Evolution du profil de plage entre mai 1992 et septembre 2006

- haute plage :

Importante érosion de la dune entre 1992 et 1997, se traduisant par un recul de près de 30 mètres du pied de dune. Le cordon dunaire s'est ensuite progressivement reconstitué, une vingtaine de mètres en arrière du précédent, puis a progressé d'une vingtaine de mètres sur l'estran. Son sommet atteint actuellement une altitude de 1,9 m supérieure à celle de mai 1992. Les fluctuations du profil de haute plage atteignent 2,5 m en pied de dune, s'abaissant à 2 m vers la moyenne plage. Le profil de haute plage s'est fortement exhaussé depuis la situation critique de février 1995 (+1 à +1,8 m). Il reste cependant toujours inférieur au profil de plage de mai 1992 (entre -60 et -90 cm).

- moyenne et basse plages :

Les fluctuations du profil sont fortes sur la moyenne plage (1,8 m en partie supérieure, décroissant vers la basse plage pour atteindre 80 cm). En septembre 2006, le profil de moyenne plage et de basse plage s'est exhaussé de +1 m en moyenne par rapport à la situation de mai 1992, se trouvant actuellement proche de l'enveloppe supérieure des fluctuations de profils.

- évolution du volume de la plage (m³/ml de côte) :

Phase d'érosion régulière entre mai 1992 et février 1995, atteignant -128 m³/ml, suivie d'une accrédition jusqu'en septembre 2006 (+341 m³/ml), modérée depuis juin 2000 et tendant à se stabiliser. Bilan positif de l'ordre de +213 m³/ml depuis le début des suivis.

Commentaires

La construction d'ouvrages transversaux de part et d'autre du secteur de suivi a permis une reconstitution de la plage. Les ouvrages ont, dans un premier temps, stabilisé efficacement la position du trait de côte qui avait reculé d'environ -22 m entre avril 1994 et avril 1995. Les risques de rupture du cordon dunaire et de submersion du Nord de la commune d'Hauteville-sur-Mer sont progressivement écartés, au moins localement, sur ce secteur de côte.

C.3 – L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Certains mouvements de terrain ont fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Type catastrophe	Début le	Fin le	Arrête du	Sur le J.O
Inondations - par submersion marine - crue débordement de cours d'eau ruissellement et coulée de boue MOUVEMENT DE TERRAIN	22 11 1984	25 11 1984	14 03 1985	29 03 1985
Inondations - par submersion marine - crue débordement de cours d'eau ruissellement et coulée de boue	25 02 1990	01 03 1990	14 05 1990	24 05 1990
Tempête et grains de vent	15 10 1987	16 10 1987	22 10 1987	24 10 1987
Inondations - crue débordement de cours d'eau - ruissellement et coulée de boue	27 05 1992	28 05 1992	24 12 1992	16 01 1993
Mouvement de terrain Inondations - crue débordement de cours d'eau - ruissellement et coulée de boue	25.12.1999	29.12.1999	29.12.1999	30.12.1999
Inondations - crue débordement de cours d'eau ruissellement et coulée de boue	08 08 2004	08 08 2004	11 01 2005	15 01 2005
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10 03 2008	10 03 2008	11 06 2008	14 06 2008

C.4 – LES ACTIONS PREVENTIVES DANS LA COMMUNE

C.4.1 la connaissance du risque :

Il n'existe pas de cartographie du risque

Plan d'Occupation des Sols approuvé le 30 juin 1987, révisé le 29 mars 2002

C.4.2 la surveillance :

Aucune surveillance particulière n'est organisée par les services de l'Etat

Une surveillance régulière est effectuée par le garde-champêtre

C.4.3 la mitigation :

Aucuns travaux de compétence Etat n'ont été entrepris.

travaux effectués par la commune pour réduire les risques : Néant

C.4.4 Les dispositions d'aménagement et d'urbanisme :

La commune n'est pas concernée par un PPR mouvement de terrain

dispositions d'urbanisme prises par la commune : Néant

C.4.5 L'information et l'éducation :

NEANT

C.4.6 Le retour d'expérience :

Aucun retour d'expérience n'a été établi lors des précédents mouvements de terrain.

C.5 – LES TRAVAUX DE PROTECTION

Aucun travaux de protection de compétence Etat ne sont réalisés ou prévus.

Ce qui a déjà été fait :

- l'Association « le Marais Sud » : Digue basse
- Syndicat Baie de Sienne : Epis

C.6 – LES MESURES DE POLICE ET DE SAUVEGARDE

C.6.1 L'alerte :

Si l'agent communal en charge de la surveillance remarque un quelconque risque d 'éboulement, la commune prendra toute disposition en cas de danger.

Hébergement - Secours :

Salle des Gravelets, Salle culturelle, Salle paroissiale, Gymnase du collège...

C.6.2 Les fréquences radio :

- Radio France Bleu Cotentin : 97.5 Mhz
- Tendance Ouest: : 102.6 Mhz

C.6.3 Le plan communal de sauvegarde (PCS) :

Le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile rend obligatoire ce plan pour les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé ou un plan particulier d'intervention (PPI).

Ce plan, en fonction des risques connus sur le territoire de la commune:

- détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes
- fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- recense les moyens disponibles
- et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune.

Le plan communal de sauvegarde, bien que non obligatoire pour la commune de Montmartin sur Mer reste fortement recommandé.

C.6.4 Les plans particuliers de mise en sûreté(PPMS) dans les ERP :

Pour les établissements recevant du public, le gestionnaire doit veiller à la sécurité des personnes en attendant l'arrivée des secours.

Aucun établissement scolaire n'est concerné sur la commune.

C.7 – L’AFFICHAGE DES RISQUES ET CONSIGNES

C.7.1 Le plan d'affichage :

Défini par l'arrêté municipal n°38/2009 du 06 novembre 2009

L'affiche réglementaire des risques et consignes sera apposée aux endroits suivants :

- **La mairie de Montmartin-sur –Mer**
- **La salle des Gravelets**

C.7.2 Les consignes particulières à respecter :

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

→ AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

→ PENDANT

- Fuir latéralement, **ne pas revenir sur ses pas**,
- Gagner un point en hauteur, **ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**,
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

→ APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités.

En cas d'effondrement du sol :

→ AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

→ PENDANT

A l'intérieur :

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments **et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur**.

A l'extérieur :

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Respecter les consignes des autorités.
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

C.8 – LA CARTOGRAPHIE

- Les zones de chutes de blocs

C.9 – LES CONTACTS

- Mairie de Montmartin sur Mer **02 33 47 54 54**

- Services techniques : **06 83 57 02 08**
- Subdivision de l'équipement : **02 33 76 77 33**
- Service départemental d'incendie et de secours : **02 33 72 10 10 (18)**
- Centre opérationnel gendarmerie : **17**

C.10 – POUR EN SAVOIR PLUS

La vigilance météorologique

Une carte de "vigilance météorologique" est élaborée 2 fois par jour à 6h00 et 16h00 et attire l'attention sur l'éventualité d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Site internet de Météo-France : www.meteofrance.com

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs et qui figurent en légende sur la carte :

Niveau 1 (Vert) → Pas de vigilance particulière.

Niveau 2 (Jaune) → Etre attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus ; se tenir au courant de l'évolution météo.

Niveau 3 (Orange) → Etre très vigilant : phénomènes météos dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

Niveau 4 (Rouge) → Vigilance absolue : phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

- Site internet de la commune : **montmartinsurmer@wanadoo.fr**

Commune
MONTMARTIN SUR MER
Département de la Manche
Région Basse-Normandie



en cas de **danger** ou **d'alerte**

1. abritez vous

take shelter

resguardese

2. écoutez la radio

listen to the radio

escudela la radio

Station :

France Bleu Cotentin : 97.5 mhz.

3. respectez les consignes

Follow the instructions

Respete las consignas

MEMOIRE PHOTOGRAPHIQUE

DES CHUTES DE BLOCS

SUR LA COMMUNE DE
MONTMARTIN SUR MER
